



ETAT PLURINATIONAL DE BOLIVIE
AMBASSADE DE BOLIVIE EN FRANCE
Section Consulaire
VISAS

Veillez trouver, ci-dessous, la liste de documents à fournir en vue de l'obtention d'un Visa pour rentrer sur le territoire bolivien.

OBLIGATOIRE Remplir le formulaire de demande de Visa sur le site du Ministère des Affaires Étrangères bolivien :

<http://www.rree.qob.bo/formvisas/>

Ministerio de Relaciones Exteriores de Bolivia: - Servicios, -Trámites y servicios, -Visas- Formulario de solicitud de Visa.

Vous devez imprimer ce formulaire une fois rempli et validé avec un code de 5 chiffres et le signer par la suite.

2 photos d'identité couleur actuelles. Pour nos archives (3.5 x 4.5 cm.) et 1photo (3.3 x 3.3cm) pour le formulaire en ligne.

Un passeport valide (Dont la validité ne saurait en aucun cas être inférieure à six mois de votre entrée en Bolivie).

Une photocopie du Titre de séjour valide pour les ressortissants étrangers séjournant en France.

Un carnet de vaccination contre la fièvre jaune. (Cette pièce est seulement obligatoire pour les personnes qui vont se rendre au tropique Bolivien et pour les demandés de Visa à Objet Déterminé)

Lettre de demande de visa dirigé à l'Ambassade de Bolivie précisant le motif de votre séjour en Bolivie.

Les document(s) à présenter dépendent de l'objet du voyage

Visa de Tourisme ou visite: (suivant votre nationalité, veuillez-vous renseigner auprès du Service Consulaire) Si vous êtes ressortissant d'un pays ayant besoin de Visa touristique pour visiter la Bolivie. Présenter une lettre de demande adressée à L'Ambassadeur de l'Etat Plurinational de Bolivie. *Consulter en ligne, sur <http://embolivia-paris.e-monsite>. la liste des pays (Organisés par GROUPE 1, GROUPE 2, et GROUPE 3) pour vérifier si vous avez besoin d'un Visa.*

Visa à Objet Déterminé - Travail: Lettre de mission, accompagnée des documents pertinents tels que Contrat de travail, certificat de votre employeur, etc. (Qui spécifie le but d'entrée en Bolivie.) Une attestation d'existence de l'entreprise, association, fondation, etc (Extrait Kbis, ou NIT de la société, ou une attestation d'existence légal.)

Visa à Objet Déterminé - Stage: Présenter une convention, attestation ou contrat de stage signé avec votre organisme éducatif ou professionnel de rattachement. Une attestation d'existence de l'entreprise, association, fondation, etc. (Extrait Kbis, ou NIT de la société, ou un document d'existence légal)

Visa à Objet Déterminé – Bénévolat: Fournir une certification de votre institution ou organisme d'accueil, démontrant votre participation en tant que bénévolat en Bolivie, accompagnée d'une attestation d'existence de l'organisme ou entreprise en Bolivie (Extrait Kbis, ou NIT de la société, ou un document d'existence légal)

Visa à Objet Déterminé - Mariage: Présenter une lettre de demande adressée à L'Ambassadeur de l'Etat plurinational de Bolivie. Présenter une lettre d'invitation notariée (auprès d'un Notaire en Bolivie) de votre futur(e) conjoint(e) accompagnée de la photocopie de sa pièce d'identité.

Vous devez y joindre votre attestation de célibat et de votre acte de naissance légalisés par le Ministère des Affaires Etrangères Français ou par l'Ambassade du pays d'origine de l'intéressé.

Pour la célébration du mariage auprès des autorités boliviennes, pensez à faire légaliser auprès du Ministère des Affaires Etrangères et du Consulat de Bolivie en France les originaux et les traductions en espagnol auprès d'un traducteur assermenté de l'Attestation de Célibat et le Certificat de naissance de l'intéressé. Merci de contacter nos services administratifs pour vous informer de la procédure à suivre.

Visa à Objet Déterminé –Résidence/Famille: Présenter une lettre de demande adressée à L'Ambassadeur de l'Etat Plurinational de Bolivie, accompagnée d'un document mentionnant vos intérêts et motivations pour résider en Bolivie. (Si vous êtes marié(e) avec un citoyen(ne) bolivien(ne), vous devez fournir le certificat de mariage bolivien). Si vous avez de la famille en Bolivie : Présenter une lettre d'invitation notariée (auprès d'un Notaire en Bolivie), fournir leurs justificatifs de domiciliation en Bolivie avec leurs pièces d'identité, et une documentation qui précise l'activité desdites personnes en territoire bolivien.

Visa d'études: Présenter votre certificat d'inscription au centre éducatif concerné (Lycée, collège, Université, etc. si l'étudiante est mineur, présenter un permis de voyage délivré par les parents ou tuteurs. (Présenter les photocopies des pièces d'identité des personnes responsables de l'accueil. L'attestation doit préciser l'adresse du séjour et doit être accompagnée d'un justificatif de domiciliation : Contrat de bail ou factures d'électricité, ou factures de téléphone, etc.) Présenter un certificat Médical indiquant que le demandeur ne comporte aucune maladie contagieuse, et doit préciser si l'intéressé n'est pas infecté par le Virus du VIH.

Un extrait de casier judiciaire (Bulletin N°3) en français et sa traduction à l'espagnol par un traducteur assermenté et légalisés par le Ministère des Affaires Etrangères en France. Les ressortissants étrangers doivent légaliser ces documents auprès de leur Consulat ou Ambassade en France. (Les demandeurs se trouvent à l'extérieur de France, doivent présenter leurs casiers judiciaires légalisés par leurs Ministères des Affaires Etrangères et par leurs Ambassades en France)

Les mineurs qui souhaitent obtenir des Visas son exonérés de cette démarche.



ETAT PLURINATIONAL DE BOLIVIE
AMBASSADE DE BOLIVIE EN FRANCE
Section Consulaire

<input type="checkbox"/>	Une attestation de ressources économiques (attestation bancaire, relevés de compte ou fiches de paie). Pour les mineurs et les étudiants, une déclaration sur l'honneur de prise en charge signée par un tiers (jointe des photocopies de leurs pièces d'identité ainsi que des justificatif de ressources économiques).
<input type="checkbox"/>	Une réservation d'hôtel ou attestation d'hébergement signée précisant l'adresse du séjour. (Présenter les photocopies de pièces d'identité des personnes responsables de votre accueil accompagnées d'un justificatif de domiciliation (Contrat de bail ou factures d'électricité, ou factures de téléphone, etc. au nom de la personne qui signe la lettre et avec leur adresse)
<input type="checkbox"/>	La photocopie des billets d'avion aller/retour ou la réservation du voyage jusqu'au Bolivie. Si vous allez entrer en Bolivie via terrestre d'un pays voisin, vous devez l'indiquer dans votre lettre de demande de visa.
<input type="checkbox"/>	Un chèque en euros, à l'ordre du "Consulat de Bolivie »
	47 euros (US \$ 50) pour les Visas d'Etudes.
	80 euros (US \$85) pour les Visas à Objet Déterminé.
	150 euros (US \$160) pour les Visas de Tourisme des citoyens américains. Visa multiple pendant un an.

ATTENTION: TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE.

LEGALISATIONS: Pour légaliser la traduction en espagnol de l'extrait du casier judiciaire, renseignez-vous auprès du Ministère des Affaires étrangères de France, Tel: 01.53.69.38.28.57 Bd des Invalides, 75007 Paris.

TRADUCTIONS: L'Ambassade de l'Etat Plurinational de Bolivie en France ne fait pas de traductions. Veuillez-vous renseigner auprès des Mairies de France afin de récupérer les listes des traducteurs assermentés en France.

DELAI: Le délai d'obtention des Visas est de quinze jours ouvrables, pour les citoyens des pays listés. Pour les citoyens des pays non énumérés, le délai est d'environ 1 mois.

EMISSION DU VISA: Vous pouvez déposer votre dossier au Consulat. Le retrait de votre passeport avec votre Visa est strictement personnel. Si vous n'habitez pas à Paris, vous pouvez nous envoyer par email tout votre dossier, pour que nous vérifiions si c'est complet. Ainsi nous pourrions vous donner un rendez-vous pour que vous puissiez venir avec votre passeport et tous les documents originaux pour la délivrance du visa.

VALIDITE: Dès l'émission de votre Visa, vous disposez de 30 jours pour entrer en Bolivie. Les visas étudiants ont une validité de 60 jours, les visas d'objet déterminé 30 jour et les visas de transit 15 jour à partir de l'entrée sur le territoire bolivien. Nous vous invitons à vous présenter auprès d'un service de Migration en Bolivie pour prolonger votre Visa si nécessaire. Les intéressés devront se présenter auprès du Service de Migration dans ce délai pour demander la régularisation de leur séjour temporaire en Bolivie. Les prolongations de Visa ainsi que les permis de séjour en Bolivie sont payants. Les visas octroyés sont valides pour une seule entrée en Bolivie jusqu'à la régularisation du statut migratoire en Bolivie. Les visas octroyés aux citoyens américains sont à entrées multiples pour 5 ans.

BUREAUX DE MIGRATION

SITUES DANS LES CAPITALES DE DEPARTEMENT EN BOLIVIE

- LA PAZ: Servicio Nacional de Migración. Av. Camacho N° 2080. Tel: +591 2 21 10 96 0
- SUCRE: Pasaje Argandoña N° 4. Tel: +591 4 64 53 63 7
- POTOSI: Calle Linares N° 335 casi esq. Bulevar. Tel: +591 4 62 25 98 9
- COCHABAMBA: Av. Gral Galindo esq. Rubén Darío N° 936. Tel: +591 4 45 33 33 1
- SANTA CRUZ: 3er anillo interno, frente al Zoológico s/n. Tel: +591 3 34 38 56 4
- TARIJA: Calle Bolivar esq. Ballivián N° 691. Tel: +591 4 66 43 45 0
- PANDO: Av. Internacional s/n. Tel: +591 3 84 22 0
- BENI: Av. German Bush esq. Cipriano Baretts s/n, 2° piso. Tel: +591 3 46 21 44 9
- ORURO: Calle Soria Galvarro s/n, entre Cochabamba y Ayacucho. Tel: +591 2 52 54 95 9